

REGLEMENT DE JEU
CONCOURS SB Tirage au sort – Pika x ABYSTYLE Sailor Moon – décembre 2020

ARTICLE I : Société organisatrice

La société **Pika Édition, société par actions simplifiée au capital de 124.320 euros**, 58 rue Jean Bleuzen – 92178 Vanves cedex -, RCS Nanterre 428 902 704 00025 (la « Société Organisatrice ») (« l'Organisateur »), organise le présent Jeu (« le Jeu »).

ARTICLE II : Acceptation préalable du Règlement

EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,

- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT EST DISPONIBLE SUR :

- LE SITE **PIKA ÉDITION** <https://www.pika.fr/jeux-concours/concours-twitter-2020-pika-x-abystyle-sailor-moon>

ARTICLE III : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique **majeure et mineure** résidant en France métropolitaine, France d'Outre-mer, Belgique et Luxembourg, à l'exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d'une personne mineure non émancipée doit se faire avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux.

En cas de mineur de 15 ans : Les participants mineurs et leurs représentants légaux devront joindre à leur participation l'autorisation annexée au présent règlement.

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n'est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.
- Tout usage de comptes multiples permettant de participer au Jeu plusieurs fois est prohibé. Toute participation avec des comptes multiples verra ses participations annulées.

Le Jeu débute le **28/12/2020 à 11 :00** et s'achève le **04/01/2021 à 23 :30**

En participant au jeu concours, le participant consent à renoncer à toute revendication à l'encontre de Facebook® et Pika Édition, qui ne peuvent être tenus responsables en cas de dysfonctionnement du jeu concours.

Toute participation transmise à la Société Organisatrice non conformément au présent Règlement ne sera pas prise en compte.

Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l'Organisateur ou de ses prestataires techniques font foi.

ARTICLE IV : Jeu - Désignation des gagnants

Pour participer au jeu concours, les participants doivent être abonné à la page Facebook de Pika Édition (<https://www.facebook.com/mangapika>) et à ABYstyle (<https://www.facebook.com/ABYstyle>) et se rendre sur l'application du jeu-concours sur la page Facebook de Pika Edition (@mangapika) ou sur la page du jeu-concours sur le site Pika (<https://www.pika.fr/jeux-concours/concours-twitter-2020-pika-x-abystyle-sailor-moon>) puis remplir le formulaire avec leurs coordonnées afin de participer au tirage au sort.

Le gagnant sera tiré au sort parmi tous les participants.

ARTICLE V : Dotations

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

Lot 1 : un set de 5 marque-pages *Pretty Guardian Sailor Moon Eternal Edition* en plastique 20 ans d'une valeur de 15 euros TTC, un exemplaire de *Pretty Guardian Sailor Moon Eternal Edition* tome 1 édité par Pika Édition d'une valeur de 14,90 euros TTC, un exemplaire de *Pretty Guardian Sailor Moon Eternal Edition* tome 2 édité par Pika Édition d'une valeur de 14,90 euros TTC, une salière & une poivrière Luna & Artemis offert par ABYstyle d'une valeur commerciale de 11,90 euros TTC, un mug à thé Sailor Moon et Bâton de Lune offert par ABYstyle d'une valeur commerciale de 9,90 euros TTC et un porte-clés 3D bâton de lune offert par ABYstyle d'une valeur commerciale de 9,90 euros TTC.

Pour une valeur totale de : **76,5 euros TTC**

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics TTC pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des

dotations à la date de leur réception par les gagnants ne sont pas remboursables. A l'inverse, si la valeur réelle des dotations venait à augmenter, les gagnants n'ont pas à leur charge la différence de prix.

Les dotations sont non cessibles et nominatives, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix.

ARTICLE VI : Information

Seul le gagnant est informé du résultat de sa participation et il n'est adressé aucune information aux participants qui n'ont pas gagné. Le lot sera envoyé à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu-concours.

Le gagnant pourra être contacté par la société organisatrice par email pour être informé des modalités de remise de sa dotation auxquelles il doit se conformer. Si le gagnant est contacté, le gagnant doit confirmer par retour (i) son acceptation du lot et (ii) des modalités précitées dans un délai de 15 jours, ou il est définitivement considéré comme renonçant à son lot. Si pour une quelconque raison l'un ou plusieurs des gagnants refusaient son prix ou si leur participation était considérée non valide, la société se réserve le droit de nommer d'autres gagnants. De même, tout lot retourné par La Poste ou le prestataire de service similaire tiers comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au Règlement.

Aux fins du Règlement, les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

ARTICLE VII : Responsabilités

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU POUR TOUTE RAISON ET SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURES ET DE VALEURS COMMERCIALES SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DEFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DEFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUES NATURES EMPECHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE LA POSTE OU DE TOUT PRESTATAIRE DE SERVICE SIMILAIRE TIERS.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

ARTICLE VIII : Données Personnelles

Les caractéristiques des traitements réalisés dans le cadre de la participation au Jeu sont les suivantes :

| Finalité du traitement | Données traitées | Destinataire /Responsable | Base légale | Conservation | Transferts hors UE |
|---------------------------|---|---|--------------------|---|--------------------|
| Participer au Jeu | Dans tous les cas Civilité, Nom, Prénom, Email, numéro de téléphone, Adresse, Code postal, Ville, Pays | Destinataire : Pika Édition et ABYstyle Responsable : Pika Édition et ABYstyle | Votre consentement | Durée du Jeu + 1 mois à compter de sa clôture | Pas de transfert |
| | Si participant mineur Civilité, Nom, Prénom, Email, Numéro de téléphone, Adresse, Code postal, Ville, Pays | | | | |
| Annoncer le gagnant | Civilité, Nom, Prénom, Email, Numéro de téléphone, Adresse, Code postal, Ville, Pays | | | Durée du Jeu + 1 an à compter de sa clôture | |
| Recevoir les gains du Jeu | Civilité, Nom, Prénom, Email, Numéro de téléphone, Adresse, Code postal, Ville, Pays | | | | Pas de transfert |

L'Organisateur a désigné un *Data Protection Officer* :

Pika Édition –DPO - Pika x ABYSTYLE Sailor Moon – décembre 2020
58 rue Jean Bleuzen C70007
92178 Vanves cedex

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : mypika@pika.fr

Ils peuvent définir des directives quant au sort de leurs données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent le cas échéant que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

Article IX : Propriété

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu concours ou le site visé à l'Article III ci-dessus sont strictement interdites.

Article X : Droit – Juridiction

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation devra être adressée au plus tard **30** jours après la date de clôture du jeu concours, à l'adresse suivante :

Pika Édition – service marketing – CONCOURS Tirage au sort
– Pika x ABYSTYLE Sailor Moon – décembre 2020
Immeuble Louis Hachette
58 rue Jean Bleuzen C70007
92178 Vanves cedex
France

A défaut d'accord, tout litige sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.